

**AVIS DE SOURCING**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a fait connaître son intention de lancer des procédures de mise en concurrence des futurs services de transports sur les lignes TER avec la publication de l'avis européen de pré-information le 24 février 2022 sur le site du JOUE. Elle ambitionne de développer les services de transport ferroviaire au bénéfice des usagers avec une augmentation de l'offre et de la qualité de service au meilleur coût.

Conformément aux articles R. 2111-1 et R. 2111-2 du Code de la commande publique, les acheteurs publics ont la possibilité de mettre en place un « sourcing » afin de réaliser des études de marché, d'informer les opérateurs économiques et de son projet et de ses exigences ainsi que d'identifier les opérateurs économiques susceptibles de répondre à leur besoin, en vue de préparer la passation de ou des contrats.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a ainsi préparé un questionnaire à destination des entreprises susceptibles de proposer des solutions en lien avec les services ferroviaires de voyageurs. Les entreprises souhaitant manifester leur intérêt sont invitées à répondre au questionnaire de positionnement. Le questionnaire s'adresse prioritairement aux entreprises ferroviaires dotées d'une licence d'entreprise ferroviaire pour le transport de voyageurs. Toutefois, les sociétés de construction, maintenance, location de matériels roulants ferroviaires et les entreprises de distribution de titres de transport sont également invitées à répondre à ce questionnaire. Ces dernières peuvent répondre de façon partielle au questionnaire.

**La réponse au questionnaire de positionnement devra être transmise obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur de la Région à l'adresse URL suivante :**

**<https://www.ternum-bfc.fr>**

**Numéro de référence : QUESTFERROVIAIRE avant le 20 avril 2022 à 17 heures 00.**

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé (ni par voie papier, ni par mail, ni sur support physique électronique).

Au regard des réponses apportées, la Région se réserve la possibilité d'échanger avec certaines entreprises par typologie d'activité. Les échanges se dérouleront du 09 au 31 mai 2022.